



ANNEXE 2 AU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Chap. VI: TRAITEMENT, INDEMNITES DIVERSES ET ASSURANCE

réf.: art. 63 RsPC Service de Piquet

Pour les personnes assurant le service de piquet hivernal, l'indemnité forfaitaire par semaine se monte à Fr. 150.00

réf.: art. 65 RsPC Allocation en cas de mariage ou de naissance

En cas de mariage d'un collaborateur ou collaboratrice	1 courrier +	Fr.	500.00
En cas de naissance ou adoption légale d'un enfant	1 courrier +	Fr.	500.00

réf.: art. 66 RsPC Gratifications pour ancienneté de service

Pour 10 années de service	1 courrier +	1 prime de 10% du salaire mensuel brut	minimum	Fr.	500.00
Pour 20 années de service	1 courrier +	1 prime de 20% du salaire mensuel brut	minimum	Fr.	1000.00
Pour 30 années de service	1 courrier +	1 prime de 50% du salaire mensuel brut	minimum	Fr.	2500.00
Pour 40 années de service	1 courrier +	1 prime de 60% du salaire mensuel brut	minimum	Fr.	3000.00

Pour un, une employé (e) à temps partiel, ces gratifications sont appliquées au prorata du temps de travail.

réf.: art. 67 RsPC Utilisation d'un véhicule privé

En cas d'utilisation de véhicule privé, véhicule de tourisme standard, y compris 4/4 par km. Fr. 0.80

réf.: art. 68 RSPC Autres prestations et indemnités

Tout déplacement de service qui ne permet pas au collaborateur ou à la collaboratrice de prendre ses repas à son domicile donne droit à une indemnité de subsistance

par repas Fr. 14.00

PS. Le personnel enseignant, EMPLOYE PAR L'ETAT, n'est pas concerné et non soumis aux art. 63, 65, 66, 67 et 68 RsPC

ANNEXE 2 AU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Divers, CIVILITES

Diplôme ou CFC		1 courrier de félicitation et un cadeau, valeur d'encouragement, à définir de cas en cas.			
Fin d'activité		1 courrier de remerciement			
Fin d'activité, départ à la retraite		1 courrier de remerciement et 1 cadeau, valeur à définir de cas en cas			
Membre de commission		1 courrier de félicitation à la nomination et de remerciement à la fin du mandat ou démission.			
Fonction spéciale		1 courrier de félicitation à la nomination et de remerciement à la fin du mandat ou démission.			

Lors d'événement malheureux

	Personnel communal	Conseil communal	Membres des commissions
Maladie, accident, hospitalisation	Courrier d'encouragement, visite		Courrier d'encouragement, visite

En cas de décès

Anciens, dans la commune uniquement

Employé, membre	Courrier, avis Gruyère + couronne ou gerbe	Courrier, avis Gruyère + couronne ou gerbe	Courrier
Conjoint, conjointe	Courrier, avis Gruyère	Courrier, avis Gruyère	Courrier
Enfant	Courrier, avis Gruyère	Courrier, avis Gruyère	Courrier
Parents	Courrier, avis Gruyère	Courrier, avis Gruyère	Courrier

Commune de Gruyères

Frère, sœur		Courrier		Courrier	
Grands parents		Courrier		Courrier	

PS.: Les civilités s'appliquent aux membres du personnel enseignant.